

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE

Enseignement en langue étrangère

RAPPORT DE JURY - SESSION 2025

CADRE REGLEMENTAIRE

Références : Note de service du 16 juillet 2019 (B.O n°30 du 25 juillet 2019)
Circulaire académique : 09 octobre 2023

DEPOT DES CANDIDATURES

Les enseignants du premier et du second degrés titulaires et stagiaires, ainsi que les enseignants contractuels ou maîtres délégués du premier et du second degré, en CDI, de l'enseignement public ou privé sous contrat sont éligibles à cette certification.

L'inscription se fait auprès du recteur de l'académie dont ils dépendent.

Les enseignants du second degré s'inscrivent au titre de leur discipline de recrutement.

Les enseignants du premier degré s'inscrivent dans l'un des domaines disciplinaires définis par la note de service (mathématiques, histoire et géographie, sciences et technologie, enseignements artistiques, éducation physique et sportive), et pour l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.

DEPOT DU RAPPORT

Le candidat inscrit remettra un rapport en français (cinq pages dactylographiées maximum) mettant en évidence son parcours professionnel ainsi que sa réflexion pédagogique et didactique. Il comporte :

- un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger
- une description de ses expériences d'enseignement, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer. L'expérience qui lui semblera être la plus significative pourra faire l'objet d'un commentaire développé.
- tout autre élément tangible marquant son implication dans le secteur choisi

Ce rapport n'est pas soumis à notation. Cependant, il constitue le premier élément d'appréciation du candidat. Sa rédaction doit donc être soignée, et il doit privilégier la présentation d'un parcours et d'une réflexion personnelle en évitant les lieux communs sur l'enseignement en langue vivante. Il permet de mettre en évidence, en les illustrant et en les commentant, les étapes du parcours personnel et professionnel qui ont conduit à s'inscrire à la certification.

DESCRIPTION DE L'EPREUVE

Le jury est composé de deux membres : un inspecteur de la langue concernée, et un inspecteur ou chargé de mission de la spécialité du candidat.

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum, débutant par un exposé du candidat (dix minutes maximum) en langue étrangère, suivi d'un entretien avec le jury (vingt minutes maximum), qui se déroule pour partie en langue étrangère, et pour partie en français.

Lors de l'exposé, le candidat évoque son expérience et ses pratiques personnelles, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel, sans que cela soit une simple répétition du contenu de son rapport, dont disposent les membres du jury. Cette première partie permet d'apprécier, entre autres choses, la capacité du candidat à s'exprimer librement en continu dans la langue étrangère d'inscription et la qualité de sa réflexion sur l'enseignement de sa discipline en LVE. C'est l'occasion pour le candidat de témoigner de sa réflexion sur les pratiques qu'il a déjà mises en œuvre ou qu'il souhaiterait mettre en place dans le cadre de son enseignement en SELO et/ou hors SELO.

L'entretien permet au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant l'enseignement en DNL, et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre de cet enseignement au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école.

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE

Le candidat doit pouvoir faire la preuve :

- de son aisance et de son niveau de maîtrise de la langue concernée ;
- de sa compréhension des enjeux de l'enseignement d'une DNL ;
- de ses connaissances concernant les contenus d'enseignement, les programmes et des principes essentiels touchant à l'organisation de l'enseignement de sa discipline en langue étrangère ;
- de sa connaissance des différents parcours linguistiques renforcés et des modalités d'évaluation de son enseignement en langue vivante étrangère (SELO ou hors SELO) ;
- de ses compétences de conception et d'implication dans la mise en œuvre de l'enseignement en langue étrangère de sa discipline ou du secteur retenu en langue étrangère.

LES COMPÉTENCES ÉVALUÉES

« Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère ;
- la connaissance du CECRL, des programmes de langues en vigueur ;
- la connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les pays concernés ;
- la connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement ;
- la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement ;
- la capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ;
- la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
- la capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ;
- la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés ;
- la capacité à concevoir un projet d'échanges (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle, pluridisciplinaire et professionnelle ;
- l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue étrangère. » (note de service 16-07-2019)

Il s'agit donc pour le jury d'évaluer chez les candidats leurs compétences linguistiques (aisance dans le maniement de la langue courante, maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée, du langage de la classe) qui doivent leur permettre de proposer un modèle fiable pour accompagner les élèves dans leur acquisition de la langue, leurs connaissances, et la qualité de leur réflexion didactique et pédagogique dans le cadre de l'enseignement de leur discipline en langue vivante étrangère (attentes, attitude face à la langue, critères d'évaluation, difficultés d'apprentissage particulières, choix des thèmes et supports, etc.), ainsi que leur connaissance du cadre institutionnel.

BILAN DE LA SESSION 2025

Pour le 2nd degré : 19 candidats (15 en anglais, 1 en allemand, 3 en espagnol)

7 candidats admis (37%)

11 candidats refusés (58 %)

Pour le 1^{er} degré : 12 candidats inscrits (11 en anglais, 1 en espagnol)

8 candidats admis

4 candidats refusés

Les prestations des candidats ont dans leur ensemble été de qualité, démontrant le sérieux de la préparation engagée par une grande majorité d'entre eux. Le jury a particulièrement apprécié les présentations qui faisaient apparaître que la certification complémentaire n'était pas seulement perçue comme la reconnaissance d'un savoir-faire personnel, mais bien comme une compétence à mettre au service des élèves.

Le niveau de maîtrise insuffisant de la langue étrangère et d'aisance à l'oral reste, dans la majorité des cas, un des principaux facteurs d'échec à l'examen. Notons en particulier le caractère rédhibitoire, lors de l'exposé, de la lecture d'un écrit entièrement rédigé.

D'autres difficultés ont parfois pu apparaître chez certains candidats : l'incapacité à se projeter dans une posture d'enseignant de sa discipline en langue étrangère (intérêt que présente pour leur discipline le fait d'être enseignée en langue étrangère, d'adaptation de leur pratique pédagogique au contexte spécifique d'un enseignement en langue étrangère, didactique de l'enseignement des langues vivantes), la méconnaissance des dispositifs permettant l'enseignement d'une DNL en langue étrangère, et du lien pouvant exister entre les programmes de leur discipline et de ceux des langues vivantes, qui ne sont pas toujours connus.

CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

L'exposé :

Cet exposé est l'occasion pour le jury d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer en langue étrangère. On évitera donc les présentations apprises par cœur ou la lecture d'un discours prérédigé.

Seront valorisées l'aisance du candidat dans la langue étrangère, sa maîtrise phonologique son niveau de maîtrise de la langue et en particulier du lexique de leur champ disciplinaire ainsi que leur correction phonologique et prosodique. Pour rappel, le niveau B2, voire C1, est attendu, le candidat se réfèrera donc aux descripteurs du CECRL liés à ces niveaux.

L'écueil consisterait à répéter ce qui a déjà été consigné dans le rapport, lequel a déjà été lu par les membres du jury. L'exposé doit permettre au candidat de mettre en perspective les éléments saillants de cet écrit et de montrer à la fois sa motivation et l'avancée de sa réflexion.

Soulignons par ailleurs cependant que la seule maîtrise d'une LVE ou une relative expérience d'enseignement disciplinaire ne peuvent suffire : il est bien attendu des candidats une véritable réflexion sur les enjeux de l'enseignement de leur discipline en langue étrangère, et sur le lien entre leur discipline et le développement de la compétence culturelle de leurs élèves, en lien avec les programmes de langues vivantes.

L'entretien :

Cet entretien permet d'apprécier la capacité du candidat à interagir en langue étrangère, d'approfondir l'évaluation de ses connaissances en matière d'enseignement d'une discipline en langue étrangère et de se projeter dans une posture d'enseignant d'une DNL.

Il est recommandé aux candidats de renforcer leur connaissance des instructions officielles en s'appuyant sur les ressources existantes (guide enseignement LVE, guide EMILE, etc.) et de s'informer sur le parcours d'apprentissage des élèves.

L'enseignement d'une DNL ne saurait se limiter à l'enseignement d'un lexique spécifique ; certains candidats ont tendance à présenter des activités sans lien entre elles, sans se poser la question de l'accès au sens en réception ni des aides nécessaires à apporter lors des activités de production. Les candidats auront donc tout intérêt à s'interroger et à se former sur les processus menant au développement des compétences langagières de leurs élèves, ainsi que sur leur évaluation. La compréhension d'une démarche aussi fondamentale que la perspective actionnelle est par ailleurs indispensable.

Enfin, il s'agit d'apprécier la réflexion du candidat autour des bénéfices apportés par un enseignement en DNL, tant pour la discipline du candidat que pour le développement des compétences des élèves en langue étrangère, au-delà de la simple augmentation du temps d'exposition à la LVE (changement de pratique, enseignement explicite etc.) dans le rapport et pendant l'entretien.

Préparation de l'épreuve :

Les candidats sont encouragés à aller observer des cours de DNL et des séances de langues vivantes, tant pour y observer les gestes professionnels du professeur de langue (comment bâtir une séquence en langues, comment créer des situations d'apprentissage, comment mettre les élèves en situation de communication etc.) que pour y acquérir des connaissances linguistiques (notamment dans la langue de gestion des activités scolaires).

Le contact avec les assistants de langues et la fréquentation des dispositifs mis en place dans les établissements favorisant l'exposition aux langues vivantes (journées à thème, semaine des langues, etc.) permettront aux professeurs candidats de renforcer leur maîtrise de la langue et de développer leur réflexion pédagogique et didactique.

La consultation régulière de sites spécialisés afin d'entretenir et d'approfondir en langue cible le registre du champ disciplinaire avec ses particularités lexicales et syntaxiques s'avère également incontournable.

S'agissant de l'ouverture européenne et internationale, on ne peut que recommander aux candidats de prendre contact et de s'associer en établissement avec les collègues impliqués dans des échanges ou des projets de coopération tant virtuels que réels.

Enfin, nous encourageons les candidats à s'engager dans les mobilités Erasmus+ ou à s'inscrire aux stages linguistiques proposés tous les ans par le CIEP, afin de développer à la fois leur maîtrise de la langue et leurs connaissances didactiques.

Ressources à consulter :

- le site de la DAREIC : <https://www.ac-reims.fr/europe-et-international-121505>
- le site d'accompagnement Emilangues pour les SELO, qui contient un grand nombre de ressources pédagogiques, des informations sur les politiques et échanges internationaux et des exemples de projets pédagogiques : <https://www.reseau-canope.fr/notice/emilangues.html>
- la page Eduscol consacrée à la mobilité européenne et internationale : <https://eduscol.education.fr/960/la-mobilite-europeenne-et-internationale>
- Le portail eduscol consacré à l'enseignement des langues vivantes : <https://eduscol.education.fr/2326/langues-vivantes-etrangees-et-regionales>
- le « Guide pour l'enseignement en langue vivante de l'école au lycée » : <https://eduscol.education.fr/document/632/download?attachment>
- le « Guide des possibles » (des outils, des ressources et des pistes de travail pour aider les professeurs à sensibiliser les élèves à l'Europe : son histoire, ses institutions, ses valeurs démocratiques, les enjeux de sa construction, sa richesse linguistique et culturelle) : <https://eduscol.education.fr/document/11630/download?attachment>
- [Les documents d'accompagnement](#)